

## Résultat des votes de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2023

Plouzané, le 27 juin 2023 –**Cabasse (Euronext Growth® Paris – FR001400DIY6 – ALCAB)**, société française d'audio haute-fidélité de luxe, publie les résultats des votes de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 juin 2023.

- Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **22**
- Nombre d'actions des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **664 270**
- Quorum : **54,99%**
- Nombre de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **1 175 353**

Résultat des votes pour chaque résolution :

N° de résolution	Caractère ordinaire / extraordinaire	Intitulé de la résolution	Résultat du vote
1	Ordinaire	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux Administrateurs	ADOPTE
2	Ordinaire	Quitus au Président de l'exécution de son mandat du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022	ADOPTE
3	Ordinaire	Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts	ADOPTE
4	Ordinaire	Affectation du résultat de l'exercice	ADOPTE
5	Ordinaire	Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	ADOPTE
6	Ordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	ADOPTE
7	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	ADOPTE
8	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	ADOPTE

9	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	ADOPTÉ
10	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	ADOPTÉ
11	Extraordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	ADOPTÉ
12	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	REJETÉ
13	Extraordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	ADOPTÉ
14	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 33.900 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 33.900 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs – censeurs – consultants – équipe dirigeante de la Société)	ADOPTÉ
15	Extraordinaire	Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	ADOPTÉ
16	Extraordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	ADOPTÉ
17	Extraordinaire	Pouvoirs pour formalités	ADOPTÉ